



COMMUNIQUE DE LA MAIRIE DE PORT-BOUET RELATIF A L'OPERATION DE DEGUERPISSEMENT DU QUARTIER « ABATTOIR »

PAR LE DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN

Le samedi 1er juin 2024, alors qu'il se trouvait à Daoukro pour les obsèques du Président Henri Konan BEDIE, le Député-Maire de Port- Bouet a appris l'information du démarrage de l'opération de délocalisation du Parc à Bétail de l'Abattoir de Port-Bouët, sur le nouveau site aménagé à cet effet dans la Commune d'Adjamé, par les Services du District Autonome d'Abidjan.

Malheureusement cette opération a rencontré l'opposition des occupants du parc à bétail, notamment les bouviers et commerçants, ce qui a conduit à des heurts violents entre ceux-ci et les forces de l'ordre.

Selon le communiqué du District Autonome, le bilan de ces affrontements fait état :

- D'une quinzaine de blessés ;
- De deux véhicules 4x4 cambriolés et incendiés ;
- De deux porte-chars incendiés ;
- De deux pelles mécaniques incendiées ;
- D'un bus de la SOTRA saccagé ;
- D'une interpellation de 23 individus.

Le Député-Maire déplore la violence qui s'est invitée dans cette opération, ainsi que les dégâts humains et matériels énormes consécutifs à cette situation.

Toutefois le Député-Maire observe, qu'en marge de l'opération de délocalisation du Parc à Bétail, une opération de déguerpissement des populations riveraines de l'Abattoir est en cours.

Le Député-Maire voudrait rappeler que, dans le cadre des opérations de déguerpissement des zones à risques d'inondation et d'éboulement dans le District d'Abidjan, un Cadre permanent de concertation des treize (13) Maires d'Abidjan avec le Gouvernorat du District d'Abidjan a été mis en place.

Selon les recommandations de cette plateforme, les Maires et leurs services techniques compétents devraient être convenablement associés à toute opération dans leurs Communes respectives.

Le Député-Maire regrette de ne pas avoir été informé, au préalable, du démarrage de l'actuelle opération de déguerpissement en cours dans le quartier Abattoir de Port-Bouet, afin d'en prévenir les habitants, comme il en a toujours la prévenance en pareille circonstance à Port-Bouet.

Il exprime sa profonde compassion et sa solidarité aux populations surprises par cette opération de déguerpissement.

Tout en espérant que les mesures sociales d'accompagnement prévues par les autorités gouvernementales soient effectivement mises en œuvre pour soulager les populations victimes, le Député-Maire se réserve le droit de convoquer d'urgence une réunion extraordinaire du Conseil municipal de Port-Bouët afin de leur apporter les solutions de la Commune.

Le Directeur de Cabinet du Député-Maire de Port-Bouet

M. Fulbert LOKOUGNAN

+2

Toutes les réactions :

1717

11 commentaires

43 partages

J'aime

Commenter

Partager